

volonté ; une autre encore, s'il se produit extérieurement par la parole. L'infidélité étant le plus grand des péchés dans son genre, il en partage l'énormité, et il augmente."

S'ensuit-il que le blasphème soit toujours un péché mortel ?

Voici la réponse de saint Thomas : " Le blasphème est, dans son genre, un péché mortel. Il est aisé de le prouver, d'abord par l'ancienne loi, où il était dit : *Celui qui blasphème le nom du Seigneur sera puni de mort* (Lév., XXIV, 16.). La peine de mort n'est infligée que pour un péché mortel. — La même vérité se démontre par cette autre raison, que tout acte qui répugne à la charité est un péché mortel. Or, le blasphème tend à détruire la bonté divine, objet de la charité, et par conséquent, il répugne à la charité ; donc il est, de sa nature, un péché mortel.

Certaines circonstances le rendent souvent véniel. " Blasphémer dans un emportement, sans délibération, par des paroles à la signification desquelles on ne songe point, est un péché véniel : cet acte ne constitue pas précisément le péché de blasphème. Il en est autrement dès qu'on profère avec advertance des paroles blasphématoires dont on connaît la portée. "

D'où nous pouvons conclure que le blasphème est un péché plus ou moins grave, selon les circonstances qui l'accompagnent et la sainteté de l'objet du blasphème. Mais quand il y a blasphème par imprécation, quand on maudit Dieu, quand on souhaite qu'il n'existe pas : c'est un crime tellement horrible que saint Augustin le compare à celui des Juifs quand ils crucifièrent le Fils de Dieu et l'exposèrent à l'ignominie : *Le blasphémateur qui s'attaque à Dieu régnant dans le ciel, dit-il, n'est pas moins criminel que ceux qui l'ont crucifié sur la terre.*

Les châtimens que Dieu a établis et exercés contre les blasphémateurs prouvent combien ce crime est énorme. En voici quelques preuves :

1° COMMENT LES BLASPHEMATEURS ÉTAIENT PUNIS

SOUS LA LOI DE MOÏSE

Dans la loi de Moïse, révélée par le Seigneur lui-même sur le mont Sinaï, le blasphème était immédiatement puni de mort. *Celui qui blasphème le nom du Seigneur, est-il écrit dans le Lévitique, doit être puni de mort. Tout le monde le lapidera, qu'il soit citoyen ou étranger.* Voici ce qui donna lieu à cette loi sévère. Dans une dispute, un Israélite, ayant blasphémé et maudit le